

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté au lycée des métiers du bâtiment de Sillac à la rentrée de septembre 2023. Le dossier sera à compléter sur place.

Les inscriptions pour les classes de 2ndes CAP et BCP se dérouleront du :

**Lundi 3 juillet au mercredi 5 juillet 2023 inclus
de 9 heures à 12h00 et de 13h00 à 18 heures.**

en présence d'un responsable légal et de l'élève.

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir lors de son inscription au lycée.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

- La photocopie de la pièce d'identité de l'élève **en cours de validité**,
- La photocopie du livret de famille **obligatoire**,
- La copie de l'ordonnance du juge en cas de séparation (**uniquement le résultat**),
- La photocopie des pages de vaccination,
- L'attestation d'assurance scolaire pour l'année scolaire 2023/2024, (obligatoire pour les sorties scolaires) à fournir en septembre si vous ne l'avez pas encore,
- 1 RIB **au nom du responsable financier**.
- Demande de bourses lycée OUI* NON (fournir l'accusé de réception)
- Diplôme ASSR obtenu OUI* NON niveau 1 niveau 2 (***fournir la copie du diplôme**).

- Pour les élèves concernés :
 - PPS (reconnaissance MDPH) OUI* NON en cours, (*** Si oui fournir la notification**)
 - PAP OUI* NON en cours, (*** Si oui fournir la notification**)
 - PAI OUI* NON en cours, (*** Si oui fournir la notification**)

- Votre enfant a-t-il bénéficié de mesures d'aménagements à l'examen DNB OUI NON (***Si oui fournir la notification**)

A l'issue des inscriptions, il vous sera remis l'organisation de la rentrée 2023, ainsi que la liste des manuels et fournitures.

Il est inutile d'appeler le lycée pour savoir si votre enfant est affecté. Mesdames les CPE appelleront les familles et se chargeront de fixer le jour et l'heure de l'inscription effective.

La direction